



AVIS DE RÉUNION PUBLIQUE VIRTUELLE

Concernant un projet de modification du Plan d'amélioration communautaire

Lundi 17 mai 2021
18 h 00

Prenez note, conformément aux articles 17 et 28 de la *Loi sur l'aménagement du territoire, L.R.O. 1990*, tel qu'amendée, une réunion publique **virtuelle** sera tenue par le Conseil municipal de la Corporation de la ville de Hawkesbury le **lundi 17 mai 2021 à 18 h 00**, afin de considérer une modification au Plan d'amélioration communautaire.

Suite aux directives de la Santé publique, cette consultation se fera de façon virtuelle afin de respecter les règles sanitaires actuelles. Toute personne désirant assister à la réunion devra confirmer sa présence à l'adresse courriel suivante : infoplanning@hawkesbury.ca, et ce **au plus tard le mercredi 12 mai 2021**. Une fois que vous serez enregistrés pour participer à la réunion, les détails concernant l'accès à la plateforme de vidéoconférence vous seront communiqués. Nous vous prions de bien vouloir envoyer tous vos commentaires ou questions au préalable à l'adresse courriel mentionnée ci-haut.

Une version préenregistrée de la présentation partagée lors de la réunion sera disponible avant la réunion sur le site Web de la Ville à compter du 26 avril 2021 à l'adresse Web suivante : <https://www.youtube.com/c/hawkesburyon>

En outre, la réunion complète sera enregistrée et disponible pour visionnement sur notre chaîne YouTube le lendemain de la réunion au le même lien indiqué ci-haut.

Le but et effet de la modification proposée au Plan d'amélioration communautaire est de réviser le Plan d'amélioration communautaire actuel de la Corporation de la ville de Hawkesbury, qui a été adopté par le Conseil en décembre 2017. Un Plan d'amélioration communautaire est un outil de planification et de développement économique qui établit un cadre pour aider dans la revitalisation communautaire, et vise à atteindre les objectifs économiques, de planification communautaire et de développement urbain.

Les révisions proposées au Plan d'amélioration communautaire ajouteront de nouveaux programmes d'incitatifs financiers destinés à soutenir la création de logements abordables, la création de nouveaux logements locatifs et l'aménagement et le réaménagement de terrains industriels dans la ville de Hawkesbury. Une ébauche du Plan d'amélioration communautaire révisée a été préparée pour la revue par la communauté et peut être consultée sur le site Web de la Ville au <https://www.hawkesbury.ca/hotel-de-ville/publications/plan-d-amelioration-communautaire>. La zone actuelle du projet d'amélioration communautaire, établie par le Conseil en décembre 2017, comprend la totalité de la ville de Hawkesbury et ne devrait pas être modifiée.

Le secteur visé correspond à l'ensemble de la Ville de Hawkesbury. En tant que telle, aucune carte clé n'est fournie. Des secteurs précis sont énoncés dans l'ébauche du document révisé du Plan d'amélioration communautaire, qui peut être consulté au <https://www.hawkesbury.ca/hotel-de-ville/publications/plan-d-amelioration-communautaire>.

Toute personne peut assister à la réunion publique et/ou faire une déposition écrite ou orale à l'appui ou en opposition à la modification proposée du Plan d'amélioration communautaire.

Si une personne ou un organisme public aurait la possibilité de faire appel de la décision de la Corporation de la ville de Hawkesbury devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local, mais la personne ou l'organisme public ne fait pas de déclarations orales lors d'une réunion publique ni de déclarations écrites à la Corporation de la ville de Hawkesbury avant l'adoption de la modification, la personne ou l'organisme public n'a pas le droit d'en appeler de la décision.

Si une personne ou un organisme public ne fait pas de déclarations orales lors d'une réunion publique, ou ne soumet pas de déclarations écrites à la Corporation de la ville de Hawkesbury avant l'adoption de la modification, la personne ou l'organisme public ne peut être joint en tant que partie à l'audition d'un appel devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local, à moins que, de l'avis du Tribunal, il existe des motifs raisonnables de le faire.

Si une personne souhaite être avisée de la décision de la Corporation de la ville de Hawkesbury concernant la modification proposée du Plan d'amélioration communautaire, une demande écrite doit



être remise à Mme Céleste
Corporation de la ville de Hawkesbury (coordonnées ci-dessous).

Cordonnier, Urbaniste de la

Pour plus d'informations relatives au présent avis, y compris des informations sur les droits d'appel, contactez Mme Céleste Cordonnier, Urbaniste de la Corporation de la ville de Hawkesbury (coordonnées ci-dessous).

Céleste Cordonnier
Urbaniste/ Planner
T: (613)632-0106, 2231
F: (613)632-2463
ccordonnier@hawkesbury.ca

Fait à la ville de Hawkesbury ce 14e jour d'avril 2021.

Si le format de ce document est inadéquat, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 613-632-0106, poste 2231, et la municipalité fournira, au mieux de ses capacités, l'aide requise.